

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **21 (1876)**

Heft 14

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

terie et dans l'état-major et a pris part aux campagnes de 1848 et 1849 en Italie, où il fut grièvement blessé. Il fit également la campagne de 1859 en Italie et celle de 1866 contre la Prusse. Le choix de ce général, qui joint à une grande bravoure beaucoup de science militaire et qui s'est en outre acquitté avec tact de plusieurs missions diplomatiques très importantes, est regardé comme très heureux.

Le major général Fischer, qui commandait à Agram, vient d'être nommé « suppléant du chef de l'état-major général » autrichien, poste qui équivaut à celui de sous-chef de l'état-major qu'occupait, sous l'ancien chef baron de John, le lieutenant-feld-maréchal Cattry.

France. — Le Sénat a composé la commission pour l'administration de l'armée comme suit : M. l'amiral Pothouat, président ; MM. le colonel d'Andlau et de Saint-Vallier, secrétaires ; l'amiral de Montaignac, les généraux Charretton, Guillemaut, Pélissier, Dubois-Fresnay, Letellier-Valazé, Robert, Billot, Loysel ; le colonel de Bastard et MM. de Freycinet, de Kerdrel, Béraldi, Charles Brun et Mayrans. M. de Freycinet a été nommé rapporteur.

Belgique. — Par arrêtés royaux, en date du 20 juin, sont nommés : directeur des opérations militaires au ministère de la guerre, le général-major Libois ; sous-directeur des opérations militaires au ministère de la guerre, le major Ferrer ; chef d'état-major, le major Crousse. *(Armée belge.)*

Pays-Bas. — Aujourd'hui toutes les batteries de campagne et à cheval ont reçu les pièces se chargeant par la culasse, de sorte que toute l'artillerie attelée est armée de canons en bronze à chargement par la culasse, calibre de 8^{cm}, modèle suisse.

La batterie ne compte maintenant que 6 pièces, ce qui fait qu'on peut entrer en campagne avec 108 bouches à feu, système suisse.

Maintenant on commence à former les batteries de campagne de 8 pièces ; la 1^{re} batterie du 2^e régiment à Breda est déjà complète. *(Journal de Haarlem.)*

Vaud. — On assure que les négociations entre les diverses autorités compétentes pour établir à Lausanne la place d'armes centrale de la 1^{re} division sont en bonne voie, et l'on espère qu'elles feront prochainement un pas décisif en faveur de la capitale vaudoise.

En vente à la librairie Rouge et Dubois, à Lausanne :

Deux mots sur la question de la taxe d'exemption militaire, par Ferdinand LECOMTE, colonel-divisionnaire. Lausanne, 1876. 1 brochure in-8° de 34 pages. Prix : 30 centimes.

ORDRE DE BATAILLE DE L'ARMÉE SUISSE

représenté par des tableaux qui sont composés des numéros des pattes d'épaules.

Prix d'un tableau de 60/90 centimètres, représentant une division d'armée :

5 francs

Adresser les commandes directement à

BORN MOSER & Co,
à Herzogenbuchsee.